

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Réunion ordinaire du 22 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26
Présents : 19
Votants : 19 dont 0 pouvoirs

DATE DE LA CONVOCATION

11.05.2026

N° DE LA DELIBERATION

2026-013

OBJET DE LA DELIBERATION : Election des Vices Présidents

Etaient présents (19) : Christian TROADEC, GOUBIL Didier, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, FRAYSSE Alexandra, LE MOROUX Cédric, PAUL André, PRIGENT Eric, BLEUZEN Marguerite, RIOU Brendan, PAGE Anthony, COQUIL Yvon, LE NOUVEL Sandra, EVEN Fabrice, GALARDON Georges, LE JONCOUR Philippe, DANIEL Pierre Yves, BOUDIAF Catherine, BOUCHEZ Guy.

Etaient excusés (3 dont 0 ayant donné pouvoirs) : BRABAN Tugdual, DUMONTEIL François, LE GUILLOU Louis Marie.

Etaient absents (4) : LE DU Patrice, LALLOUET Michèle, PICHERIT Loïc, LE BORGNE Rollande.

Le 22 mai 2026 à 11 heures, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SIRCOB ;

Considérant qu'avec l'élection au poste de Président de Monsieur Christian TROADEC il y a lieu de procéder à l'élection des Vices Présidents ;

Considérant que les statuts prévoient la possibilité d'avoir 3 Vices Présidents et que le comité syndical précise qu'il est opportun d'avoir un Vice-Président de désigné par Communauté de Communes adhérentes au SIRCOB ;

Le Président du SIRCOB propose qu'un Vice-Président soit proposé par collectivité adhérente. Cette proposition est validée par le comité.

Un appel à candidature est lancé pour les postes de Vices Président.

Se présentent :

Monsieur Eric PRIGENT

Monsieur Brendan RIOU

Madame Sandra LE NOUVEL

Le résultat est le suivant pour l'élection du 1^{er} Vice Président :

Nombre de votants	19
Suffrages exprimés	19
Monsieur Eric PRIGENT obtient	19 voix
Bulletin (s) blanc	0

Monsieur Eric PRIGENT est donc élu Vice-Président du SIRCOB à l'unanimité.

Le résultat est le suivant pour l'élection du 2^{ème} Vice Président :

Nombre de votants	19
Suffrages exprimés	19
Monsieur Brendan RIOU obtient	19 voix
Bulletin (s) blanc	0

Monsieur Brendan RIOU est donc élu Vice-Président du SIRCOB à l'unanimité.

Le résultat est le suivant pour l'élection du 3^{ème} Vice Président :

Nombre de votants	19
Suffrages exprimés	19
Madame LE NOUVEL Sandra obtient	18 voix
Bulletin blanc	1

Madame Sandra LE NOUVEL est donc élue Vice-Présidente du SIRCOB à la majorité.

Le Président précise à tous que le bureau est donc ainsi constitué comme le prévoit nos statuts.

En effet, le bureau du SIRCOB est composé de son Président et des 3 Vice-Président. Il ajoute que les 3 Vices Présidents feront également partie de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Président,
Christian TROADEC

